

Réf: Dossier N° : 58011

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SENTINELLE VISION » en abrégé «SENTINELLE VISION

»

Siège social : ABIDJAN - BINGERVILLE FEH KESSE, 09 BP 04 ABJ 09

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03 Déc. 2018, et enregistrés au CEPICI le 10 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SENTINELLE VISION » en abrégé «SENTINELLE VISION ».

Objet: Production audio-visuelle, Organisation de spectacle, Assistance, conseil en communication; Communication générale, Presse, Publipreportage, Formation, Insertion publicitaire, Transport, Travaux d'imprimerie générale, Travaux de reprographie, Commerce général, Import, Export.

Capital social: 7 000 000 F CFA divisé en Sept Cents (700) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 700 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - BINGERVILLE FEH KESSE, 09 BP 04 ABJ 09

GERANT: Madame GNALI YEBONON ELOGE P. ESPE GABO .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-32105 du 10/12/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 999 ans

Dépôt au greffe: n°38734 du 10/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

